



1 – LES ENTRAINEMENTS

- La présence aux cours de petite enfance doit être assidue, afin que l'enfant puisse progresser tout au long de l'année.
- L'utilisation de téléphones portables, d'appareil photos est interdite pendant les cours, de même que la prise de photos et de vidéos dans le respect du droit à l'image.
- A partir de 3 ans, il est demandé aux parents ou accompagnants de ne pas rester pendant tous les entraînements pour favoriser l'écoute, l'autonomie et la progression des enfants.
- En cas d'indiscipline notoire et après avertissement aux parents, le bureau pourra, sur avis du moniteur prononcé le renvoi du perturbateur. Les enfants doivent avoir une attitude respectueuse envers les autres pratiquants et envers les entraîneurs qu'ils soient de l'Etoile de Montaud ou d'autres structures.
- La tenue d'entraînement doit être approprié et pratique (legging, short, pantalon de survêtement, tee-shirt) Les cheveux doivent être attachés avec un élastique. Le port de bijoux est interdit et il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.
- Prévoir une bouteille d'eau et uniquement de l'eau pour l'entraînement.

2- RESEAUX SOCIAUX

- Nous exigeons qu'aucun commentaire sur le club de l'Etoile de Montaud et les athlètes ne soit divulgué sur facebook ou autre réseau social. Nous rappelons que la loi interdit de diffuser une photo sans l'autorisation des personnes présentes. Chacun est tenu de respecter la vie privée de ces concitoyens. Un manquement à ces règles pourra entraîner une exclusion.

3 - DOSSIER D'INSCRIPTION

- Pour le renouvellement de licence, le dossier est à rapporter au 1^{er} entraînement
- Pour les nouveaux inscrits il est à rapporter après la 1^{ère} séance d'essai

4 - CERTIFICAT MEDICAL

- Il est obligatoire et valable 3 ans .Pour les années intermédiaires un questionnaire médical doit être rempli.

5 - ASSURANCE

- L'assurance du club incluse dans le montant de la cotisation couvre chaque pratiquant pendant les activités internes au club mais non sur le trajet qu'il effectue de chez lui à la salle de gym. Elle entre en vigueur après le règlement de la cotisation.
- L'assurance rembourse le complément des frais médicaux et pharmaceutiques après règlements par la sécurité sociale.

✂.....

NOM :.....

PRENOM :.....

J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur de l'Etoile de Montaud

Signature gymnaste :

Signature parents :